

MOTION

Missions d'urgence Justice 2025 – Procédure civile d'appel

CONNAISSANCE PRISE du rapport déposé par la mission d'urgence dans son volet relatif à la procédure civile d'appel,

CONNAISSANCE PRISE de la lettre adressée par le Garde des Sceaux aux magistrats le 12 mai 2025 et de ses déclarations annonçant la présentation au Conseil d'Etat de décrets destinés à réformer la procédure d'appel durant l'été,

L'assemblée générale de la Conférence des bâtonniers de France :

RAPPELLE que déjà les décrets Magendie, sous couvert d'une amélioration des délais de procédure, étaient en réalité destinés à gérer les flux, et ont conduit à une complexification de la procédure d'appel et à un allongement des délais, et de *facto* à une limitation de l'effectivité du droit d'appel pour les justiciables,

CONSTATE que les demandes de la profession d'avocat n'ont jamais été entendues malgré les conséquences délétères de ces décrets,

DENONCE cette nouvelle réforme qui va encore aggraver l'atteinte au droit d'appel provoquée par ces décrets,

DENONCE la rupture d'égalité qui sera causée par :

- L'augmentation du taux de dernier ressort
- L'augmentation du droit de procédure

DENONCE la possibilité de filtrage des appels et la mise en œuvre d'un appel voie de réformation,

RAPPELLE en effet que l'appel, voie d'achèvement du litige, est la garantie du plus large accès au juge pour le justiciable et constitue le renforcement du rôle de régulateur social de la justice, de la garantie des droits de la défense et du pouvoir d'appréciation des juges,

DENONCE dès lors l'atteinte disproportionnée à l'accès effectif au juge ainsi qu'au principe de proportionnalité protégés par les articles 16 de la Déclaration des droits de l'homme et 6 de la CEDH au regard des moyens utilisés pour réduire la masse du contentieux des cours d'appel,

S'OPPOSE en conséquence à toute restriction du droit d'appel et **EXIGE** que la réforme de la procédure d'appel soit purement et simplement abandonnée.

A DEFAUT,

**APPELLE LES BARREAUX A TOUTES ACTIONS DE NATURE A SOUTENIR CETTE OPPOSITION FERME
A CETTE REFORME ET A PROTEGER LES DROITS FONDAMENTAUX DES JUSTICIA**

A Paris, le 27 juin 2025